

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-06

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS SUR
ROUTES DEPARTEMENTALES
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre de l'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux d'entretien et de grosses réparations sur routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commandes et à lots
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 février 2012, a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères d'attributions : prix des prestations 70 % et valeur technique 30 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés avec les fournisseurs suivants :

Travaux d'entretien et de grosses réparations sur routes départementales

Lot 1 – LAUZERTE
Attributaire : EIFFAGE TP SO (82)

Lot 2 - CASTELSARRASIN
Attributaire : MALET (82)

Lot 3 - MONTAUBAN
Attributaire : COLAS SO (82)

Lot 4 - SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : EUROVIA MP (82)

Lot 5 - VALENCE D'AGEN
Attributaire : EIFFAGE TP SO (82)

Lot 6 - VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : SCREG SO (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes et les bordereaux de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,